



ENGAGEMENT DES MÉDIAS POUR L'ADMISSION AU HUIS-CLOS AVANT LA PUBLICATION DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION SUR L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Engagement à signer avant d'entrer dans le huis-clos des médias le mardi 28 janvier, 2025

Le (la) soussigné(e) demande à être admis(e) au huis-clos organisé par la Commission sur l'ingérence étrangère (« *La Commission* ») à l'intention des journalistes, et s'il (si elle) est admis(e), s'engage à ce qui suit :

- (1) demeurer au huis-clos jusqu'à ce que le représentant désigné de la Commission annonce que l'embargo est levé;
- (2) accepter que tout document, matériel ou information lui étant fourni restera la propriété de la Commission jusqu'à la fin du huis-clos, selon les modalités décrites au paragraphe (1) et qu'avant la fin du huis-clos, en aucun cas, il (elle) n'enlèvera, ne divulguera ou ne communiquera aucun document, matériel ou information ou autre compte rendu de quelque nature ou manière que ce soit relatif au huis-clos ou tiré de celui-ci jusqu'à ce que l'embargo soit levé et que le huis-clos soit terminé;
- (3) mettre son téléphone cellulaire, téléphone intelligent, clavier et imprimante sans fil, émetteur-récepteur assistant numérique personnel ou autre équipement amovible de communication sans fil, dont les montres, les modems, les cartes modems, les points d'accès mobile, les microphones sans fil et tout autre appareil portable de stockage de données ayant la capacité de recevoir ou de transmettre un signal dans les casiers sécurisés prévus à cette fin, où ils seront conservés jusqu'à la fin du huis-clos, et pénétrer dans les lieux du huis-clos sans de tels appareils en sa possession;
- (4) mettre en « mode avion » ou d'éteindre tout dispositif capable de transmettre ou de recevoir des signaux ou des messages avant de les entreposer dans des casiers sécurisés prévus à cette fin;
- (5) accepter que les agents de sécurité puissent procéder à une vérification du ou de la soussigné(e) et des effets personnels que le (la) soussigné(e) apportera et a apportés au huis-clos pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucun des effets énumérés au paragraphe (3);
- (6) accepter que l'enregistrement audio et vidéo des propos, ainsi que la photographie, des représentants de la Commission à des fins de diffusion sont strictement interdits, et
- (7) accepter que dans l'éventualité de toute dérogation au présent engagement, il soit entendu que mes notes et la clé USB qui m'a été donnée seront confisquées, je serai escorté hors de la salle de huis-clos de la Commission par les services de sécurité, je devrai rester sur place jusqu'à la fin du huis-clos. De plus, la Commission pourrait communiquer des renseignements au sujet de mon défaut de respecter les modalités de cet engagement à mon employeur, la Tribune de la presse parlementaire et/ou à d'autres associations de médias dont je suis membre aux fins de tout suivi qu'elles jugent approprié.

Nom (lettres moulées) : _____

Signature : _____

Organisme : _____

Adresse : _____